CONDITIONS DE LICENCE DE LOGICIEL DE MICROSOFT

WINDOWS IOT ENTERPRISE (TOUTES LES ÉDITIONS)

SI VOUS RÉSIDEZ (OU SI VOTRE PRINCIPAL ÉTABLISSEMENT EST) AUX ÉTATS-UNIS, NOUS VOUS INVITONS À LIRE LA CLAUSE D'ARBITRAGE IMPÉRATIF ET LA RENONCIATION À RECOURS COLLECTIF DE LA SECTION 8. CELA AFFECTE VOS DROITS EN CAS DE LITIGE.

Merci d'avoir choisi Microsoft!

En fonction de la manière dont vous avez obtenu le logiciel Windows, le présent contrat de licence est (i) entre vous et le fabricant du dispositif ou l'installateur du logiciel qui distribue le logiciel avec votre dispositif; ou (ii) entre vous et Microsoft Corporation (ou, selon votre lieu de résidence ou, s'agissant d'une entreprise, son principal établissement, l'une de ses filiales) si vous avez acquis le logiciel auprès d'un détaillant. Microsoft est le fabricant du dispositif dans le cas de dispositifs fabriqués par Microsoft ou l'une de ses entités affiliées, et Microsoft est le détaillant si vous avez acquis le logiciel directement auprès de Microsoft. Si vous êtes un client de licence en volume, l'utilisation de ce logiciel est soumise à votre contrat de licence en volume plutôt qu'au présent contrat.

Le présent contrat décrit vos droits, vos obligations et les conditions auxquelles vous pouvez utiliser le logiciel Windows. Nous vous recommandons de lire le présent contrat en entier, y compris toutes conditions de licence supplémentaires et les conditions liées, le cas échéant, car toutes les conditions afférentes sont importantes et constituent ensemble l'intégralité du contrat qui s'applique à vous. Vous pouvez consulter les conditions liées en copiant le lien (aka.ms/) dans la fenêtre de votre navigateur.

En acceptant le présent contrat ou en utilisant le logiciel, vous acceptez l'ensemble de ces conditions, et donnez votre accord à la transmission de certaines informations lors de l'activation et de l'utilisation du logiciel, conformément à la déclaration de confidentialité figurant dans la section 3. Si vous n'acceptez pas ces conditions, et si vous ne vous y conformez pas, vous n'êtes pas autorisé(e) à utiliser le logiciel ou ses fonctionnalités. Vous pouvez contacter le fabricant du dispositif ou l'installateur, ou votre détaillant si vous achetez le logiciel directement, pour vous informer de sa politique en matière de retours, et retourner le logiciel ou le dispositif moyennant remboursement ou crédit conformément à cette politique. Vous devez vous conformer à cette politique, en vertu de laquelle il est possible que vous ayez l'obligation de retourner le logiciel avec l'ensemble du dispositif sur lequel est installé le logiciel aux fins de remboursement ou de crédit, le cas échéant.

1. Aperçu.

- a. Applicabilité. Le présent contrat s'applique au logiciel Windows pré-installé sur votre dispositif ou acquis auprès d'un détaillant et installé par vous, au support sur lequel vous avez reçu le logiciel (le cas échéant), à toutes polices et images, ou à tous fichiers son joints au logiciel, et à toute mise à jour ou mise à niveau, tout supplément ou tous services Microsoft afférents au logiciel, à moins que d'autres conditions ne s'y appliquent. Il s'applique également aux applications Windows développées par Microsoft fournissant des fonctionnalités telles que le courrier, le calendrier, les contacts, la musique et l'actualité qui sont comprises dans Windows et en font partie, sous réserve d'autres conditions. Les éventuelles dispositions du présent contrat liées à des fonctionnalités ou services non disponibles sur votre dispositif ne s'appliquent pas à vous.
- **b. Conditions supplémentaires.** En fonction des capacités de votre dispositif, de la manière dont il est configuré et de l'usage que vous en faites, il est possible que des conditions supplémentaires de Microsoft et de tiers s'appliquent à certaines fonctionnalités, services et applications. Veuillez les lire.
 - (i) Certaines applications Windows fournissent un point d'accès à des services en ligne, ou reposent sur ceux-ci, et l'utilisation de ces services est parfois régie par des conditions et des politiques de confidentialité distinctes, telles que le Contrat de services de Microsoft, à cette adresse : https://aka.ms/msa. Vous pouvez consulter ces conditions et politiques en affichant les conditions d'utilisation de service ou la configuration d'app, selon le cas ; nous vous invitons à en prendre connaissance. Il peut arriver que les services ne soient pas disponibles dans toutes les régions.
 - (ii) Microsoft, le fabricant ou l'installateur du dispositif peuvent inclure des applications supplémentaires, qui seront soumises à des conditions de licence et à des politiques de confidentialité distinctes.
 - (iii) Le logiciel peut inclure des programmes de tiers qui vous sont cédés sous licence conformément aux présentes ou à leurs propres conditions. Les conditions de licence, les avis et les reconnaissances, le cas

échéant, pour les programmes de tiers peuvent être consultés à l'adresse suivante C:\Windows\Help\en-US\credits.rtf.

2. Installation et droits d'utilisation.

- a. Licence. Le logiciel n'est pas vendu, mais concédé sous licence. La licence de logiciel est, de manière permanente, pour le dispositif avec lequel vous avez acquis le logiciel. En vertu de ce contrat, nous vous accordons le droit d'installer et d'exécuter une instance du logiciel sur votre dispositif (le dispositif concédé sous licence) tant que vous respectez toutes les conditions de ce contrat. La mise à jour ou la mise à niveau d'un logiciel non original avec un logiciel de Microsoft ou de sources autorisées ne rend pas votre version originale ou la version mise à jour/mise à niveau authentique. Dans cette situation, vous n'avez pas de licence pour utiliser le logiciel.
- **b. Dispositif.** Dans le présent contrat, « dispositif » désigne un système physique de matériel informatique doté d'un dispositif de stockage interne capable d'assurer le fonctionnement du logiciel, ou une machine virtuelle. Une partition matérielle ou un serveur lame est considéré comme un dispositif.
- **c. Restrictions.** Le fabricant du dispositif ou l'installateur et Microsoft se réservent tous droits (tels que des droits en vertu des lois régissant la propriété intellectuelle) qui ne sont pas expressément conférés dans le présent contrat, et aucun autre droit ne vous est concédé. Pour éviter toute ambiguïté, cette licence ne vous donne aucun droit, et vous ne pouvez pas (et vous ne pouvez pas permettre à une autre personne ou entité de) :
 - (i) utiliser ni virtualiser séparément des fonctionnalités du logiciel;
 - (ii) publier, copier (autrement qu'aux fins de réalisation de la copie de sauvegarde permise), louer, à court ou long terme, ni prêter le logiciel;
 - (iii) transférer le logiciel (excepté comme permis par le présent contrat);
 - (iv) contourner les restrictions ou limitations techniques du logiciel;
 - (v) utiliser le logiciel en tant que logiciel serveur ou faire fonctionner l'appareil comme un serveur, sauf dans les cas autorisés à l'article 2(d)(iii) ci-dessous; utiliser le logiciel pour offrir des services d'hébergement commerciaux; mettre le logiciel à disposition pour une utilisation simultanée par plus d'un utilisateur sur un réseau, sauf dans les cas autorisés à l'article 2(d)(vi) ci-dessous; installer le logiciel sur un serveur pour un accès à distance ou une utilisation sur un réseau; ou installer le logiciel sur un appareil pour une utilisation uniquement par des utilisateurs à distance; un seul appareil peut être utilisé localement et simultanément par un maximum de deux utilisateurs finaux;
 - (vi) reconstituer la logique des produits, le décompiler ou de le désassembler, ou tenter de faire l'un ou l'autre, excepté, et uniquement dans cette mesure, lorsque les actions interdites par la restriction qui précède sont (a) permises par la réglementation applicable; (b) permises par des conditions de licence régissant l'utilisation de composants à code source libre qui peuvent être inclus dans le logiciel; ou (c) nécessaires aux correctifs d'erreur apportés à toute bibliothèque cédée sous licence en vertu de la Licence publique générale limitée GNU inclus avec le logiciel et lié à celui-ci; et
 - (vii) lors de l'utilisation de fonctionnalités basées sur Internet, utiliser ces fonctionnalités d'une quelconque manière susceptible d'interférer avec leur utilisation par qui que ce soit, ni tenter d'accéder à un service, des données, un compte ou un réseau, ni utiliser l'un ou l'autre, d'une manière non autorisée.

d. Scénarios de multi-utilisation.

- (i) **Versions multiples.** Si, lors de l'acquisition du logiciel, plusieurs versions de celui-ci vous ont été fournies (telles que des versions 32 bits et 64 bits), vous ne pouvez installer et activer qu'une seule de ces versions à la fois.
- (ii) **Connexions multiples ou groupées.** L'emploi de matériel ou de logiciels aux fins de multiplexage ou de groupement de connexions, ou de de réduction du nombre de dispositifs ou d'utilisateurs accédant au logiciel ou l'utilisant ne réduit pas le nombre de licences dont vous avez besoin. Vous ne pouvez utiliser ce matériel ou logiciel que si vous disposez d'une licence pour chaque instance du logiciel que vous utilisez.
- (iii) **Connexion des dispositifs.** Vous pouvez utiliser au plus 20 autres dispositifs à accéder au logiciel installé sur le dispositif dans le seul but d'utiliser les fonctionnalités logicielles suivantes à des fins personnelles ou internes : services de fichiers, services d'impression, services Internet Information (IIS), partage de connexion Internet et services de téléphonie avec le dispositif sous licence. Cette limite de 20 connexions s'applique également aux dispositifs qui accèdent au logiciel de façon indirecte, par multiplexage ou par le biais d'une autre technique logicielle ou matérielle de concentration des

- connexions. Vous pouvez permettre à tout nombre de dispositif pour accéder au logiciel sur le dispositif sous licence pour synchroniser des données entre dispositifs. Ce paragraphe ne signifie cependant pas que vous soyez en droit d'installer le logiciel ou d'utiliser la fonction principale de celui-ci (en dehors des fonctions énumérées dans ce paragraphe) sur l'un ou l'autre de ces autres dispositifs.
- (iv) Accès à distance. Les utilisateurs peuvent accéder au dispositif sous licence à partir d'un autre dispositif utilisant des technologies d'accès à distance, mais uniquement sur des dispositifs pour lesquels a été une licence distincte d'utilisation de ce logiciel ou d'une édition ultérieure de celui-ci.
- (v) **Assistance à distance.** Vous pouvez utiliser des technologies d'accès à distance pour partager une session active sans obtenir de licence supplémentaire pour le logiciel. L'accès à distance permet à un utilisateur de se connecter directement à l'ordinateur d'un autre utilisateur, d'ordinaire pour corriger des problèmes.
- (vi) **Application POS.** Si le logiciel est installé sur un dispositif de point de service de détail, vous pouvez l'utiliser avec une application de point de service (« Application POS »). Une Application POS est une application logicielle fournissant uniquement les fonctions suivantes : (i) le traitement de transactions de vente et de service, la numérisation et le suivi de stock, l'enregistrement et/ou la transmission d'informations client, et la mise en œuvre de fonctions de gestion liées ; et/ou (ii) la communication d'information, directement ou indirectement, à des clients concernant des produits et services disponibles. Vous pouvez utiliser d'autres programmes avec le logiciel dans la mesure où ils : (i) prennent directement en charge l'utilisation spécifique du dispositif prévue par le fabricant; ou (ii) bien où ils apportent des utilitaires systèmes, une gestion de ressources, ou des protections antivirus ou similaires. Pour éviter toute ambiguïté, un guichet automatique bancaire (« GAB ») n'est pas un dispositif de point de service de détail.
- (vii) **Dispositifs d'informatique en nuage.**Si votre dispositif utilise une fonctionnalité de navigation pour établir une connexion avec des applications hébergées en nuage et y accéder : (i) aucune fonction de poste de travail ne peut être exécutée localement; et (ii) aucun fichier résultant de l'utilisation des fonctions de poste de travail ne peut être stocké de manière permanente sur le système. L'expression « fonctions de poste de travail », telle qu'utilisée dans ce contrat, désigne une tâche ou un processus client ou entreprise exécuté par un ordinateur ou un dispositif informatique. Il s'agit notamment du courrier électronique, des tableurs, des bases de données, des calendriers, de la navigation de réseau ou Internet, et les finances personnelles.
- (viii) **Fonctions de poste de travail.** Si votre système assure des fonctions de poste de travail, vous devez vous assurer qu'elles : (i) ne sont utilisées qu'à l'appui de l'application; et (ii) qu'elles ne fonctionnent que lorsqu'elles sont utilisées avec l'application.
- **e. Utilisation spécifique.** Le fabricant a conçu le dispositif sous licence en vue d'un usage spécifique. Vous ne pouvez utiliser le logiciel qu'à cette fin.
- f. Utilisation à haut risque.
 - (i) AVERTISSEMENT: LE LOGICIEL N'EST PAS CONÇU NI PRÉVU POUR ÊTRE UTILISÉ LORS D'UNE DÉFAILLANCE OU D'UN DÉFAUT DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT DU LOGICIEL QUI POURRAIT ENTRAÎNER LA MORT OU DES BLESSURES CORPORELLES GRAVES, OU DES DOMMAGES PHYSIQUES OU ENVIRONNEMENTAUX (collectivement, « utilisation à haut risque »). Par conséquent, vous devez concevoir et mettre en œuvre les livrables de manière à ce que, en cas d'interruption, de défaut, d'erreur ou de toute autre défaillance des livrables, la sécurité des personnes, des biens et de l'environnement ne soit pas réduite en dessous d'un niveau raisonnable, approprié et légal, que ce soit en général ou pour une industrie spécifique. L'utilisation à haut risque du logiciel se fait à vos risques et périls.
 - (ii) **Indemnisation.**Vous acceptez d'indemniser, de défendre et de dégager Microsoft de toute responsabilité en cas de réclamation, y compris les réclamations découlant d'une utilisation à haut risque et les frais d'avocat, liée à la distribution ou à l'utilisation de vos dispositifs, sauf dans la mesure où une réclamation relative à la propriété intellectuelle est fondée uniquement sur le logiciel non modifié.
- 3. Protection des données personnelles; consentement à l'utilisation des données. La protection de vos données personnelles est importante à nos yeux. Lors de leur utilisation, certaines des fonctionnalités du logiciel envoient ou reçoivent des informations. Nombre d'entre elles peuvent être désactivées à partir de l'interface utilisateur ; vous pouvez également choisir de ne pas les utiliser. En acceptant le présent contrat et en utilisant le logiciel, vous

convenez que Microsoft peut recueillir, utiliser et divulguer l'information conformément à la déclaration de confidentialité de Microsoft, qui peut être consultée à l'adresse aka.ms/privacy, et ainsi qu'indiqué dans l'interface utilisateur associée aux fonctionnalités du logiciel.

- 4. Logiciel autorisé et activation. Vous n'êtes autorisé à utiliser ce logiciel que si vous disposez pour cela d'une licence adéquate et si le logiciel a été dûment activé au moyen d'une clé produit authentique ou d'une autre méthode autorisée. Lorsque vous vous connectez à Internet alors que vous utilisez le logiciel, ce dernier contactera automatiquement Microsoft ou son entité affiliée pour confirmer l'authenticité du logiciel et l'association de la licence avec le logiciel sous licence. Vous pouvez également activer le logiciel par Internet ou téléphone. Dans un cas comme dans l'autre, certaines informations seront transmises, et il est possible que des frais de communication Internet, téléphonique et SMS s'appliquent. Lors d'une activation (ou d'une réactivation susceptible d'être déclenchée par des modifications apportées à des composants de votre dispositif), le logiciel peut déterminer que l'instance du logiciel installée est une contrefaçon, que la licence associée n'est pas adéquate ou que des modifications non autorisées ont été apportées. En cas d'échec d'activation, le logiciel tentera de se réparer en remplaçant tout logiciel Microsoft altéré par un logiciel Microsoft authentique. Il est possible que vous receviez également des rappels vous invitant à obtenir une licence adéquate pour le logiciel. Une activation réussie ne constitue pas une confirmation de l'authenticité du logiciel ni du caractère adéquat de la licence. Vous n'êtes pas autorisé à passer outre ou à contourner l'activation. Pour contribuer à déterminer si votre logiciel est authentique et si vous disposez d'une licence adéquate, utilisez https://aka.ms/genuine. Certaines mises à jour, de même que certains services d'assistance et autres, peuvent être réservés aux utilisateurs d'un logiciel Microsoft authentique.
- **5. Mises à jour.** Le logiciel vérifie périodiquement la disponibilité de mises à jour du système et d'apps, et peut les télécharger et les installer pour vous. Vous pourrez obtenir des mises à jour que de Microsoft ou de sources autorisées, et Microsoft pourra devoir mettre à jour votre système pour vous fournir ces mises à jour. Dans la mesure où les mises à jour automatiques sont autorisées sur votre dispositif, vous acceptez, en acceptant le présent contrat ou en utilisant le logiciel, de recevoir des mises à jour automatiques de ce type sans autre notification.
- **6. Restrictions géographiques et en matière d'exportation.** Si l'utilisation de votre logiciel est limitée à une région géographique donnée, vous ne pouvez activer le logiciel que dans cette région. Vous devez également vous conformer à l'ensemble des lois et règlements internes et internationaux applicables au logiciel, et notamment aux limitations en matière de destination, d'utilisateurs finaux et d'utilisation finale. Pour en savoir plus sur les restrictions à l'exportation et géographiques, consultez le site http://aka.ms/exporting.
- 7. Procédures d'assistance et de remboursement du Fabricant et de l'Installateur du dispositif. Dans le cas du logiciel en général, contactez le fabricant du dispositif ou l'installateur pour prendre connaissance des options d'assistance. Indiquez le numéro d'assistance fourni avec le logiciel. Microsoft peut fournir, en relation avec un logiciel pour lequel a été délivrée une licence adéquate, des services limités d'assistance pour des mises à jour et suppléments obtenus directement de Microsoft, tels que décrits à l'adresse suivante https://aka.ms/mssupport. Pour obtenir un remboursement, contactez le fabricant ou l'installateur du dispositif pour déterminer leurs politiques en matière de remboursement. Vous devez vous conformer à ces politiques, en vertu desquelles il est possible que vous ayez l'obligation de retourner le logiciel avec l'ensemble du dispositif sur lequel est installé le logiciel aux fins de remboursement.
- 8. Clause d'arbitrage obligatoire et de renonciation aux recours collectifs si vous résidez (ou, dans le cas d'une Entreprise, si votre siège social se trouve) aux États-Unis.

Nous espérons qu'aucun litige ne nous opposera, mais, si tel était le cas, vous et nous convenons de tenter de le régler à l'amiable, de manière informelle, dans un délai de soixante (60) jours suivant une Notification de litige. En l'absence d'entente, passé ce délai, vous et nous consentons à soumettre le litige à une procédure individuelle d'arbitrage exécutoire devant l'American Arbitration Association (l'« AAA ») selon les principes de la loi fédérale d'arbitrage (« Federal Arbitration Act » ou « FAA »), et à ne pas engager de poursuites devant un tribunal ou un jury. Le litige sera soumis à un arbitre neutre, dont la décision sera définitive, sous réserve d'un droit d'appel restreint en vertu de la FAA. Les procédures engagées au titre d'une action collective, les arbitrages collectifs, les actions intentées par un procureur général privé ou les autres procédures et demandes en réparation dans lesquelles l'une des parties agit à titre de représentant ne sont pas autorisés. En outre, aucune procédure individuelle ne saurait être associée à une autre procédure sans le consentement de toutes les parties auxdites procédures. « Nous », « notre » et « nos » incluent Microsoft, le fabricant du dispositif et l'installateur du logiciel et nos affiliés.

- a. Litiges concernés: tous les types de litiges, à l'exception de ceux qui sont liés à la propriété intellectuelle. Le terme « litige » s'entend dans son acception la plus large. Il inclut toute demande ou controverse entre vous et le fabricant ou l'installateur, ou entre vous et Microsoft, concernant le logiciel (ou le logiciel auquel s'applique le présent accord, y compris les autres applications Windows), son prix, le marketing, les communications, votre transaction d'achat, la facturation ou le présent contrat, en vertu de toute théorie juridique, et notamment du droit des contrats, en vertu d'une garantie, en responsabilité civile, ou sur la base des lois ou règlements en vigueur, à l'exception des différends se rapportant à la mise en œuvre ou à la validité de vos droits de propriété intellectuelle, ou de ceux des personnes vous ayant octroyé une licence, ou de nos droits ou de ceux des personnes nous ayant octroyé une licence.
- b. Envoyer une Notification de litige avant l'arbitrage. Si vous avez un litige que nos représentants du service clientèle ne peuvent pas résoudre et que vous souhaitez recourir à l'arbitrage, vous devez d'abord envoyer une Notification de litige personnalisée par courrier postal américain au fabricant ou à l'installateur du dispositif, à l'attention de : LEGAL DEPARTMENT (SERVICE JURIDIQUE). En cas de litige vous opposant à Microsoft, adressez tout d'abord un courrier postal à Microsoft Corporation, à l'attention de : CELA ARBITRATION, One Microsoft Way, Redmond, WA 98052-6399, ou envoyez le formulaire par voie électronique. Un formulaire de Notification de litige est disponible à l'adresse suivante https://go.microsoft.com/fwlink/?LinkId=245499. Remplissez ce formulaire dans son intégralité, avec toutes les informations requises. Nous suivrons la même procédure en cas de litige nous opposant à vous. Tout délai de prescription applicable sera suspendu à partir de la date d'une Notification de litige personnalisée dûment envoyée jusqu'à la première date à laquelle une procédure d'arbitrage peut être dûment engagée en vertu du présent Article 8.
- **c. Cour des petites créances.** Au lieu d'envoyer un avis de litige, vous ou nous pouvons poursuivre l'autre partie devant la Cour des petites créances en demandant uniquement une réparation individuelle, à condition que l'action réponde aux exigences du tribunal des petites créances et reste une action individuelle visant à obtenir une réparation individuelle. La Cour des petites créances doit être située dans votre comté de résidence (ou, s'il s'agit d'une entreprise, dans votre lieu d'activité principal).
- d. Procédure d'arbitrage. L'AAA conduira tout arbitrage conformément à son Règlement d'arbitrage commercial (ou, si vous êtes une personne physique et utilisez le logiciel à des fins personnelles ou domestiques, ou encore si le montant du différend est inférieur à 75 000 USD, indépendamment du fait que vous soyez, ou non, une personne physique, et de la manière dont vous utilisez le logiciel, à son Règlement d'arbitrage dans le domaine de la consommation). Pour plus d'informations, consultez le site https://aka.ms/adr. Le présent accord s'applique dans la mesure où il n'est pas en contradiction avec les règlements applicables de l'AAA. Pour commencer un arbitrage, envoyez le formulaire de Demande d'arbitrage disponible à l'AAA, à l'adresse https://go.microsoft.com/fwlink/?LinkId=245497; et envoyez-en une copie au fabricant ou à l'installateur du dispositif (ou à Microsoft si le litige vous oppose à Microsoft). Le formulaire doit contenir des informations spécifiques à votre situation et à votre demande. Pour tout litige portant sur une somme inférieure 25 000 USD, toute audience aura lieu par téléphone ou visioconférence, sauf si l'arbitre considère qu'une audience en présentiel de toutes les parties est justifiée. Toute audience en présentiel de toutes les parties se déroulera dans votre pays de résidence (ou, si vous êtes une entreprise, dans le pays où se situe votre siège social). L'arbitre peut vous accorder les mêmes dommages et intérêts qu'un tribunal. L'arbitre peut rendre un jugement déclaratoire ou prononcer une injonction uniquement en votre faveur à titre individuel pour satisfaire à votre demande, mais aucune mesure qui pourrait affecter des tiers.

L'arbitre statue sur toutes les questions, à l'exception de celles qui relèvent exclusivement de la compétence d'un tribunal : (i) de décider de l'arbitrabilité, ainsi que de la formation, de l'existence, de la portée, de la validité et de l'applicabilité de la présente convention d'arbitrage ; (ii) de décider si les parties ont respecté les exigences préalables à l'arbitrage (y compris les formulaires individualisés de notification de litige et de demande d'arbitrage) ; (iii) d'appliquer l'interdiction des actions ou procédures collectives, représentatives, privées ou combinées, ou des injonctions publiques ; et (iv) d'interdire la poursuite d'un arbitrage s'il n'est pas conforme au présent contrat.

Si votre Notification de litige porte sur des réclamations similaires à celles d'au moins 24 autres clients, et si vous et ces autres clients êtes représentés par les mêmes avocats ou par des avocats qui se coordonnent, vous et nous convenons que ces réclamations constitueront des « Affaires connexes ». Les Affaires connexes ne peuvent être introduites que par lots de 50 arbitrages individuels maximum à la fois, et ces arbitrages

individuels seront résolus de la manière suivante : (i) pour le premier lot, chaque partie peut sélectionner jusqu'à 25 de ces affaires connexes pour les soumettre à un arbitrage individuel en vertu de la présente section 8 ; (ii) aucune autre affaire connexe ne peut être soumise à un arbitrage avant que le premier lot de 50 arbitrages individuels n'ait été résolu ; et (iii) si, après cette première série, les parties ne parviennent pas à résoudre de manière informelle les affaires connexes restantes, une deuxième série d'affaires connexes peut être déposée, chaque partie pouvant choisir jusqu'à 25 des affaires connexes à résoudre dans le cadre d'arbitrages individuels en vertu du présent Article 8. Ce processus d'arbitrages individuels groupés se poursuivra jusqu'à ce que les parties résolvent toutes les Affaires connexes de manière informelle ou par le biais d'arbitrages individuels. Un tribunal a le pouvoir exclusif de faire appliquer le présent paragraphe, y compris de déterminer s'il s'applique à un ensemble donné de demandes, et d'interdire l'introduction ou la poursuite d'arbitrages qui ne sont pas conformes au présent paragraphe.

e. Frais d'arbitrage et paiements.

- (i) Litiges portant sur des sommes inférieures à 75 000 USD. Le fabricant ou l'installateur du dispositif (ou Microsoft si le différend vous oppose à Microsoft) remboursera dans les plus brefs délais vos droits de dépôt et paiera les frais et les dépenses liées à l'AAA et à l'arbitre. Si (i) le litige porte sur une somme inférieure à 75 000 USD et si, avant d'entamer la procédure d'arbitrage, (ii) vous vous êtes conformé à toutes les exigences préalables à l'arbitrage énoncées dans le présent Article 8, y compris, le cas échéant, au paragraphe relatif aux affaires connexes. Autrement, les règles de l'AAA régiront le paiement des frais de dossier ainsi que les honoraires et frais de l'AAA et de l'arbitre. Si, à l'issue de la procédure d'arbitrage, l'arbitre vous accorde un montant supérieur à notre dernière offre écrite faite avant la nomination de l'arbitre, le fabricant ou l'installateur du dispositif (ou Microsoft si votre litige l'oppose à Microsoft) vous versera : (i) le montant de la sentence ou 1 000 USD (le montant le plus élevé étant retenu) ; (ii) tous les frais d'avocat raisonnables que vous avez encourus ; et (iii) toutes les dépenses raisonnables (y compris les frais et honoraires de témoins experts) que votre avocat a engagées dans le cadre de votre procédure d'arbitrage individuelle.
- (ii) **Litiges portant sur des sommes supérieures ou égales à 75 000 USD.** Les règles de l'AAA régiront le paiement des frais de dossier ainsi que les honoraires et frais de l'AAA et de l'arbitre.
- f. Indépendance des clauses. Si, après épuisement de tous les recours, un tribunal estime qu'une partie du présent Article 8 est inapplicable en ce qui concerne une réclamation ou une demande de réparation, les parties conviennent d'arbitrer toutes les réclamations et toutes les réparations soumises à l'arbitrage avant de porter devant un tribunal toute réclamation ou toute réparation restante (telle qu'une demande d'injonction publique, auquel cas l'arbitre émet une sentence sur la responsabilité et la réparation individuelle avant qu'un tribunal n'examine cette demande). Dans le cas contraire, si une autre partie de l'Article 8 est jugée inapplicable, le reste restera en vigueur (avec une sentence arbitrale rendue avant le début de toute procédure judiciaire).
- **g. Microsoft en qualité de partie ou de tiers bénéficiaire.** Si Microsoft est le fabricant du dispositif ou si vous avez acquis le logiciel auprès d'un détaillant, Microsoft est partie au présent contrat. Sans quoi, Microsoft n'a pas la qualité de partie mais de tiers bénéficiaire de votre contrat avec le fabricant ou l'installateur du dispositif aux fins de règlement des différends par une négociation à l'amiable et un arbitrage.
- **9. Lois applicables.** Les lois de l'État ou du pays dans lequel vous vivez (ou bien, s'agissant d'une entreprise, où se trouve votre principal établissement) régissent toutes les demandes et tous mes différends portant sur le logiciel ou son prix, ou le présent contrat, et notamment les demandes pour manquement aux termes du contrat et celles en vertu des lois d'État sur la protection des consommateurs, des lois sur la concurrence illicite, des lois sur les garanties implicites, pour enrichissement sans cause et en responsabilité civile, indépendamment des dispositions en matière de conflit de lois. Aux États-Unis, la loi fédérale sur l'arbitrage régit l'ensemble des dispositions en matière d'arbitrage.
- 10. Droits du consommateur; variantes régionales. Le présent contrat décrit certains droits légaux. Il est possible que vous disposiez d'autres droits, notamment en qualité de consommateur, en vertu des lois de votre État ou pays. Il est également possible que vous disposiez de droits en relation avec la partie auprès de laquelle vous avez acquis le logiciel. Le présent contrat ne modifie en rien ces autres droits lorsque les lois de votre État ou pays ne le permettent pas. Par exemple, si vous avez acquis le logiciel dans l'une des régions ci-dessous ou si une loi nationale s'applique, vous êtes tenu de vous conformer aux dispositions suivantes :
 - a. Australie. L'expression « Garantie limitée » fait référence à la garantie expresse de Microsoft, ou du fabricant

ou de l'installateur du dispositif. Cette garantie est en plus d'autres droits et recours dont vous pouvez disposer en vertu de la loi, et notamment de vos droits et recours prévus par le droit des garanties en matière de consommation australien. Aucune clause du présent accord ne limite ou ne modifie ces droits et recours. Notamment :

- (i) Les politiques d'assistance et de remboursement visées à l'Article 7 sont soumises au droit de la consommation australien ;
- (ii) les garanties des consommateurs prévues par le droit de la consommation australien s'appliquent au logiciel d'évaluation décrit à l'Article 11(d)(i) ; et
- (iii) nos produits sont accompagnés de garanties qui ne peuvent être exclus par le droit de la consommation australien. Dans ce paragraphe, « produits » désigne le logiciel pour lequel Microsoft, ou le fabricant ou l'installateur du dispositif, fournissent la garantie expresse. Vous avez droit à un remplacement ou remboursement en cas de défaillance majeure, et à indemnisation pour tout autre dommage ou préjudice raisonnablement prévisible. Vous avez également droit à réparation ou à remplacement lorsque les produits ne sont pas d'une qualité acceptable, et lorsque la défaillance est autre que majeure.
 - Pour en savoir plus sur vos droits en vertu du droit de la consommation australien, veuillez consulter les informations à l'adresse suivante : https://aka.ms/acl.
- **b. Canada.** Vous pouvez cesser de recevoir des mises à jour pour votre dispositif en déconnectant votre accès Internet. Si, et quand, vous vous reconnectez à Internet, le logiciel reprend ses vérifications et l'installation des mises à jour.

c. Allemagne et Autriche.

- (i) **Garantie.** Le logiciel sous licence valable fonctionnera, pour l'essentiel, comme le décrit la documentation de Microsoft qui l'accompagne. Néanmoins, ni le fabricant, ni l'installateur du dispositif, ni Microsoft, n'offrent de garantie contractuelle en relation avec le logiciel sous licence.
- (ii) **Limitation de responsabilité**. En cas de conduite intentionnelle, de faute lourde ou de demande basée sur la loi sur la responsabilité du fait des produits, ainsi qu'en cas de décès, de dommage personnel ou de préjudice corporel, la responsabilité du fabricant, de l'installateur du dispositif ou de Microsoft est engagée conformément aux dispositions légales.
 - Sous réserve de la phrase précédente, le fabricant, l'installateur du dispositif ou Microsoft ne seront responsables que d'une négligence légère s'ils viennent à manquer à de telles obligations contractuelles importantes, dont l'accomplissement facilite la bonne exécution du présent contrat, dont la violation compromettrait l'objet du contrat et dont une partie est en droit d'espérer le respect constant (les obligations « impérieuses »). Dans d'autres cas de négligence légère, le fabricant, l'installateur du dispositif ou Microsoft ne seront pas responsables d'une négligence légère.
- **d. Autres région**. Consultez https://go.microsoft.com/fwlink/?LinkId=534978 pour une liste actualisée des variantes régionales

11. Avis supplémentaires.

a. Utilisation des réseaux, des données et d'Internet. Certaines fonctionnalités du logiciel et certains services auxquels il est accédé au moyen du logiciel peuvent requérir la connexion de votre dispositif à Internet. Votre accès et votre utilisation d'Internet (et les frais y afférents) peuvent être soumis aux conditions du contrat de votre fournisseur de services de téléphonie mobile ou d'accès à Internet. Certaines fonctionnalités du logiciel peuvent vous aider à accéder à Internet plus efficacement, mais les calculs d'utilisation du logiciel peuvent différer des mesures de votre fournisseur de services. (i) Il vous incombe toujours de connaître les conditions de vos propres plans et contrats, et de vous y conformer; et (ii) vous êtes toujours responsable de tout problème découlant de l'utilisation de réseaux, y compris de réseaux publics/ouverts, ou de l'accès à ceux-ci. Vous ne pouvez utiliser le logiciel pour établir un accès à un réseau et partager des données d'accès à celui-ci que vous êtes autorisé à le faire.

b. Avis Codec:

i. **NORME VIDÉO H.264/AVC.**Ce produit intègre la technologie de codage AVC. MPEG LA L.L.C. exige le présent avis :

Ce produit est concédé sous licence du portefeuille de brevets AVC pour l'usage

personnel et non commercial d'un consommateur afin (i) d'encoder de la vidéo conformément à la norme AVC (« AVC VIDEO ») et/ou (ii) de décoder de la vidéo AVC encodée par un consommateur engagé dans une activité personnelle et non commerciale et/ou obtenue auprès d'un fournisseur de vidéo autorisé à fournir de la vidéo AVC. Aucune licence n'est octroyée ou n'est implicite pour toute autre utilisation. Des informations supplémentaires peuvent être obtenues auprès de MPEG LA LLC. Voir http://www.MPEGLA.COM.

À des fins de clarification, cet avis ne limite pas ou n'empêche pas l'utilisation du logiciel pour des usages professionnels normaux qui sont personnels à cette entreprise et qui n'incluent pas (i) la redistribution du logiciel à des tiers, ou (ii) la création de contenu avec les technologies conformes aux normes AVC pour la distribution à des tiers.

ii. **Norme Vidéo VC-1.**Ce produit intègre la technologie de codage VC-1. MPEG LA L.L.C. exige le présent avis :

Ce produit fait l'objet d'une licence du portefeuille de brevets VC-1 pour l'usage personnel et non commercial d'un consommateur afin (i) d'encoder une vidéo conforme à la norme VC-1 (« vidéo VC-1 ») et/ou (ii) de décoder une vidéo VC-1 encodée par un consommateur engagé dans une activité personnelle et non commerciale et/ou obtenue auprès d'un fournisseur de vidéo autorisé à fournir de la vidéo VC-1. Aucune licence n'est octroyée ou n'est implicite pour toute autre utilisation. Des informations supplémentaires peuvent être obtenues auprès de MPEG LA LLC. Voir http://www.MPEGLA.COM.

À des fins de clarification, cet avis ne limite pas ou n'empêche pas l'utilisation du logiciel pour des usages professionnels normaux qui sont personnels à cette entreprise et qui n'incluent pas (i) la redistribution du logiciel à des tiers, ou (ii) la création de contenu avec les technologies conformes aux Normes VC-1 pour la distribution à des tiers.

- c. Protection contre les logiciels malveillants. Microsoft se soucie de la protection de votre dispositif contre les logiciels malveillants. Le logiciel activera une protection contre les logiciels malveillants si aucune autre n'est installée, ou si elle a expiré. Il est possible que, pour ce faire, il soit nécessaire de désactiver ou de désinstaller d'autres dispositifs de protection contre les logiciels malveillants.
- **d. Versions à droits limités.** Si, de par sa désignation, ou autrement, la version du logiciel que vous avez acquise est destinée à une utilisation spécifique ou limitée, vous ne pouvez l'utiliser que comme prévu. Il vous est interdit d'utiliser le service ou le logiciel pour des activités commerciales, à but non lucratif ou génératrices de revenus.
 - Évaluation. Dans le cas d'une utilisation aux fins d'évaluation (ou d'essai ou de démonstration), vous ne pouvez pas vendre le logiciel, ni l'utiliser dans un environnement d'exploitation live ou après la période d'évaluation. Nonobstant toute clause contraire du présent contrat, les logiciels d'évaluation sont fournis « EN L'ÉTAT » et aucune garantie, implicite ou explicite (y compris la garantie limitée), ne s'applique à ces versions.
- 12. Intégralité du contrat. Le présent contrat (ainsi que les conditions de licence imprimées sur support papier et les autres conditions jointes à tout supplément, toute mise à jour et tous services de logiciel fournis par le fabricant ou l'installateur du dispositif, ou Microsoft, et que vous utilisez), de même que les conditions accessibles au moyen des liens Internet figurant dans le présent contrat, constituent l'intégralité de l'accord pour le logiciel, ainsi que tout supplément, toute mise à jour et tous services (à moins que le fabricant ou l'installateur du dispositif, ou Microsoft ne fournisse d'autres conditions avec ces suppléments, mises à jour ou services). Vous pouvez étudier le présent contrat après que votre logiciel ait été mis fonctionnement à cette adresse https://aka.ms/useterms, ou en par le chemin suivant : Configuration Système À propos, dans le logiciel. Vous pouvez également consulter les conditions de tout lien dans le présent contrat en saisissant l'adresse URL dans une barre d'adresse de navigateur, et vous convenez de le faire. Vous vous engagez à lire les conditions, et notamment les conditions liées, avant d'utiliser le logiciel ou les services. Vous reconnaissez formellement qu'en utilisant le logiciel et les services, vous ratifierez le présent contrat et les conditions liées. Le présent contrat comporte également des liens à caractère informatif. Les liens contenant des notifications et des conditions à caractère contraignant sont :
 - · déclaration de confidentialité Windows au https://aka.ms/privacy
 - Contrat de services Microsoft au https://aka.ms/msa

ABSENCE DE GARANTIE

LE LOGICIEL SUR VOTRE DISPOSITIF (Y COMPRIS LES APPS) EST CÉDÉ SOUS LICENCE "TEL QUEL". DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR VOTRE DROIT LOCAL, VOUS SUPPORTEZ L'INTÉGRALITÉ DU RISQUE LIÉ À LA QUALITÉ ET À LA PERFORMANCE DU LOGICIEL. DANS L'HYPOTHÈSE OÙ IL S'AVÈRERAIT DÉFECTUEUX, VOUS SUPPORTEZ LA TOTALITÉ DU COÛT DE TOUT ENTRETIEN ET DE TOUTE RÉPARATION. NI LE FABRICANT DU DISPOSITIF NI MICROSOFT N'ACCORDENT DE GARANTIES, EXPRESSES OU AUTRES, NI N'ÉDICTENT DE CONDITIONS EN RELATION AVEC LE LOGICIEL. DANS LA MESURE PERMISE PAR VOS LOIS LOCALES, LE FABRICANT ET MICROSOFT EXCLUENT TOUTES GARANTIES ET CONDITIONS IMPLICITES, ET NOTAMMENT DE QUALITÉ MARCHANDE, DE QUALITÉ, D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER ET DE NON-CONTREFAÇON. IL EST POSSIBLE QUE VOUS DISPOSIEZ, EN VERTU DE LOIS LOCALES, DE DROITS EN QUALITÉ DE CONSOMMATEUR OU DE GARANTIES LÉGALES SUPPLÉMENTAIRES QUE CES CONDITIONS NE PEUVENT MODIFIER.

SI VOS LOIS LOCALES IMPOSENT DES GARANTIES OU CONDITIONS, MÊME SI TEL N'EST PAS LE CAS DU PRÉSENT CONTRAT, LEUR DURÉE EST LIMITÉE À UNE PÉRIODE DE 90 JOURS À COMPTER DE LA DATE D'ACQUISITION DU LOGICIEL PAR LE PREMIER UTILISATEUR. SI LE FABRICANT OU MICROSOFT CONTREVIENT À CETTE GARANTIE OU CONDITION, VOTRE UNIQUE RECOURS, AU CHOIX DU FABRICANT OU DE MICROSOFT, EST (I) LA RÉPARATION OU LE REMPLACEMENT GRATUITS DU LOGICIEL; OU (II) LE RETOUR DU LOGICIEL (OU À SON GRÉ, DU DISPOSITIF SUR LEQUEL A ÉTÉ INSTALLÉ LE LOGICIEL) MOYENNANT REMBOURSEMENT DU MONTANT PAYÉ, LE CAS ÉCHÉANT. IL S'AGIT LÀ DE VOS SEULS RECOURS EN CAS DE VIOLATION D'UNE GARANTIE OU CONDITION IMPOSÉE PAR VOTRE DROIT LOCAL.

DANS LA MESURE OÙ VOTRE DROIT LOCAL NE L'INTERDIT PAS, SI VOUS DISPOSEZ D'UNE QUELCONQUE BASE DE RECOUVREMENT DE DOMMAGES, VOUS NE POUVEZ RECOUVRER AUPRÈS DU FABRICANT OU DE MICROSOFT QUE DE DOMMAGES DIRECTS JUSQU'À CONCURRENCE DU MONTANT PAYÉ POUR LE LOGICIEL (OU AU PLUS 50 USD SI VOUS AVEZ ACQUIS LE LOGICIEL GRATUITEMENT). VOUS NE CHERCHEREZ PAS À RECOUVRER D'AUTRES DOMMAGES ET À EXERCER D'AUTRES RECOURS, NOTAMMENT EN RELATION AVEC UN MANQUE À GAGNER ET DES DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTS, SPÉCIAUX, IMMATÉRIELS NON CONSÉCUTIFS OU ACCESSOIRES, ET RENONCEZ À TOUT RECOURS À CET ÉGARD, EN VERTU DE TOUTE PARTIE DU PRÉSENT CONTRAT OU DE TOUTE THÉORIE. CETTE LIMITATION S'APPLIQUE À (I) TOUT ASPECT LIÉ AU PRÉSENT CONTRAT, AU LOGICIEL (Y COMPRIS LES APPS), AU DISPOSITIF, AUX SERVICES, À LA CORRUPTION OU À LA PERTE DE DONNÉES, AU DÉFAUT DE TRANSMISSION OU DE RÉCEPTION DES DONNÉES, OU AU CONTENU (Y COMPRIS LE CODE) SUR DES SITES TIERS OU DE PROGRAMMES TIERS ; ET (II) AUX DEMANDES POUR RUPTURE DE CONTRAT, VIOLATION DE GARANTIE OU NON-RESPECT DE CONDITION ; EN RESPONSABILITÉ SANS FAUTE, POUR NÉGLIGENCE OU AUTRE RESPONSABILITÉ CIVILE ; VIOLATION D'UNE LOI OU D'UN RÈGLEMENT ; OU ENRICHISSEMENT SANS CAUSE ; OU EN VERTU DE TOUTE AUTRE THÉORIE.

LES EXCLUSIONS DE DOMMAGES ET LIMITATIONS DE RECOURS DANS LE PRÉSENT CONTRAT S'APPLIQUENT MÊME LORSQUE VOUS NE DISPOSEZ D'AUCUN RECOURS (LE LOGICIEL EST FOURNI "TEL QUEL"), SI UNE RÉPARATION, UN REMPLACEMENT OU UN REMBOURSEMENT (S'IL EST REQUIS PAR VOS LOIS LOCALES) NE VOUS INDEMNISE PAS PLEINEMENT POUR LE DOMMAGE SUBI, SI LE FABRICANT OU MICROSOFT AVAIT, OU AURAIT DÛ AVOIR, CONNAISSANCE DE LA POSSIBILITÉ DE TELLES DOMMAGES, OU SI LE RECOURS MANQUE À SON OBJET ESSENTIEL.

Consultez le fabricant de votre dispositif pour déterminer si celui-ci est couvert par une garantie.